

Francis WASSMER	Eric ESTREICH-BOUSSER
Christian BERTHOLD	Arnaud GUTHERTZ
Denis BERTHOLD	Daniel KAISER
Annabel CORDELLIER	Olivier LOBSTEIN
Xavier COURTEAUX	Stéphane LOGEL
Sébastien GUY	Sébastien MEYER
Céline LEININGER	Christophe NITSCHÉ
Frédéric LINDENMANN	Renaud PFLIEGER
Muriel MULLER	Julien SCHAEGIS
Mélodie SCHERER	Franck-Olivier THEOBALD
Christophe SPRAUEL	Hervé WENTZINGER
Frédéric WAGNER	Lucille YVARS
Christian CHARPILLOZ	
Olivier DEL ROSSO	

## DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR MESURES DE CORRECTION ET DE RATTRAPAGE INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

La présente décision unilatérale s'inscrit dans le cadre de la loi Rixain du 24 décembre 2021 qui renforce le principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

Les entreprises ayant une note inférieure à 75 points à l'index égalité professionnelle doivent publier des mesures de correction et de rattrapage permettant d'atteindre ce seuil.

FIBA confirme son attachement à ces valeurs et principes en mettant en place toutes les mesures qui s'avéreront nécessaires à la réalisation des objectifs souhaités.

### Article I – Egalité de traitement femmes/hommes

Il est rappelé que la rémunération des collaborateurs est déterminée en fonction de l'expérience professionnelle, du niveau de responsabilité et de la performance des collaborateurs, aucune discrimination ne pouvant être tolérée au sein de la société.

### Article II – Etat des lieux

Au titre des données pour l'année 2021, FIBA a obtenu la note de 73/100, se décomposant de la manière suivante :

1. **Ecart de rémunération** : 38 points sur 40
2. **Ecart des augmentations individuelles** : 15 points sur 35
3. **Pourcentage de salariés augmentés en retour d'un congé maternité** : 15 points sur 15
4. **Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations** : 5 points sur 10

#### FIBA SAS - SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM  
ADRESSE POSTALE : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX  
Tél. 03 88 18 59 59 - Fax 03 88 18 83 81 - E MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr  
RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg  
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar  
BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A

### **Article III – Mesures de correction et de rattrapage**

La société réaffirme son engagement sur le principe « à travail et compétences égales, salaire égal ». Il s'agit en effet d'un fondement de l'égalité professionnelle que FIBA tient à respecter.

De ce fait, à niveau de qualification et de compétence égal, l'évolution de la rémunération effective doit être semblable entre les femmes et les hommes, le sexe ne constituant pas un critère d'évolution de la rémunération.

De plus, les salaires sont déterminés grâce à une grille salariale établie au sein du groupe, le niveau, l'expérience et les responsabilités du collaborateur étant les critères permettant de définir le niveau de la rémunération.

- **Ecarts d'augmentations individuelles :**

En 2022, la société a prêté une attention toute particulière à la répartition femmes/hommes des augmentations afin de résorber le taux d'augmentation en faveur des hommes.

Ainsi, en 2022, des résultats positifs ont été constatés avec un écart absolu de taux d'augmentation réduit à 7.3% contre 16.1% en 2021, ce qui permet l'attribution de 10 points supplémentaires.

FIBA souhaite poursuivre dans cette voie afin de réduire au maximum les écarts d'augmentation entre les femmes et les hommes.

- **Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :**

La société souhaite souligner qu'elle exerce son activité au sein d'une profession réglementée nécessitant la qualité d'expert-comptable et l'inscription à l'ordre des experts-comptables. Le titre d'expert-comptable permet en effet d'exercer des missions à hautes responsabilités et sont donc les postes les mieux rémunérés de l'entreprise.

La société FIBA SAS compte, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, 20 experts-comptables diplômés. Parmi eux, seules 5 sont des femmes. Au niveau national, 26.47% des experts-comptables inscrits au tableau de l'Ordre sont des femmes.

Cette faible représentativité au sein de la profession est un frein au recrutement et donc à la présence de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Cependant, afin d'inverser la tendance, FIBA encourage la présence et la formation de femmes experts-comptables et à notamment recruter 2 experts-comptables stagiaires femme.



#### **Article IV – Publicité**

La présente décision unilatérale est consultable par l'ensemble des salariés de la société sur notre intranet (Sharepoint) et sera publiée sur notre site Internet.

Fait à SCHILTGHEIM, le 31 août 2022

  
**M. Francis WASSMER**  
Président